

PRÉVENTION DU RISQUE INFECTIEUX EN DIALYSE

OBJECTIFS :

- Perfectionner les connaissances concernant l'hygiène hospitalière adaptée à l'hémodialyse.
- Être capable de mettre en place les bonnes pratiques d'hygiène lors des soins en hémodialyse et prévenir les infections associées aux soins (virales et bactériennes).

PROGRAMME :

- Rappels sur la bactériologie
- Infections associées aux soins en hémodialyse (Recommandations de la SFHH avril 2005 : bonnes pratiques d'hygiène en hémodialyse)
- Hépatites et dialyse
- Précautions Standard (circulaire du 20 avril 1998)
- Les accidents avec exposition au sang
- Prévention de la transmission croisée (précautions complémentaires contact Conférence consensus SFHH 2009 et Précautions Air ou Gouttelettes mars 2013)
- Gestion des déchets
- Gestion de l'eau en établissement de santé

MÉTHODE D'APPRENTISSAGE :

- Méthode pédagogique : l'enseignement est dispensé avec un support audiovisuel et des documents pédagogiques remis aux stagiaires en début de stage pour leur permettre de les annoter en cours de présentation.
- Une mise en pratique est effectuée pendant la session présentielle avec le matériel de la structure d'accueil ou le cas échéant avec le matériel AIDER SANTÉ.

INTER

👥 PUBLIC CONCERNÉ :

- Néphrologues
- Médecins autres spécialités
- Infirmiers diplômés d'État

✅ PRÉREQUIS :

- Connaissance de l'anatomie des membres supérieurs
- Connaissance générale des techniques d'hémodialyse

🕒 DURÉE : 1 jour (7 heures)

👤 FORMATEUR :

Dr Jean-Yves BOSC, Néphrologue

📍 LIEU DE LA FORMATION :

Clinique MIROUZE—MONTPELLIER

✉ CONTACT :

Tél. 04 30 71 11 63

Email : centreformation@aidersante.com

REF : F-01

N° D'ACTION DPC : 65782000002

ORIENTATIONS DPC 2020-2023 :

Assurer la coordination et la continuité des parcours et des prises en charge / Parcours de prise en charge liés aux pathologies et troubles de santé / 32. Amélioration de la prise en charge de la douleur.

Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des soins / Qualité et sécurité des prises en charge / 7. Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins.

ÉVALUATION :

- Délivrance d'une attestation individuelle de formation et d'assiduité à l'issue de la formation.
- Délivrance d'une attestation DPC à l'issue de la formation sous réserve de la réalisation des 3 étapes : évaluation avant et après la formation et présence totale à la formation.